

# BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



## Préavis N° 09/2021 Séance du Conseil communal du 14 décembre 2021

### Indemnités des membres et du secrétaire du Conseil communal ainsi que des membres des commissions

#### *Législature 2021-2026*

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois.

Au début de cette nouvelle législature, il y a lieu d'examiner, pour les 5 prochaines années, les nouvelles indemnités du Conseil communal de la Commune de Bavois.

En application de l'art. 17, alinéa 14 du règlement du Conseil communal de Bavois, le Conseil communal délibère sur :

- La fixation des indemnités des membres du Conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire du Conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau (art. 29 LC).

#### Art. 29, al. 2 et 3 - Indemnités:

- *Sur proposition du bureau, le Conseil fixe celles des membres du Conseil, du président et du secrétaire du Conseil et, cas échéant, de l'huissier.*
- *Cette décision est prise, en principe, une fois au moins par législature.*

Au début de chaque législature, une commission du Conseil communal examine cette question et présente son rapport au Conseil.

Le bureau prie donc le Conseil communal de se prononcer sur les indemnités versées aux membres du Conseil communal.

Pour rappel, nous vous donnons celles en vigueur lors de la dernière législature:

#### Indemnités du Conseil communal de Bavois - Législature 2017 – 2021.

Président et secrétaire: Fr. 35.- / heure

Commissions: Fr. 25.- / heure

Jeton de présence des conseillers: Fr. 25.- par séance du Conseil

Pour la législature 2021-2026, le bureau du Conseil communal propose les indemnités suivantes :

**Propositions d'indemnités du Conseil communal de Bavois - Législature 2021 – 2026.**

Président: Fr. 45.- / heure  
Secrétaire: Fr. 40.- / heure  
Commissions: Fr. 35.- / heure  
Heures de bureau / votations: Fr. 35.- / heure  
Jeton de présences des conseillers: Fr. 25.- par séance du Conseil

Le bureau suggère d'aligner le tarif horaire du président du Conseil communal sur celui demandé par la Municipalité pour ses Municipaux.

**Conclusion:**

Au vu de ce qui précède, le bureau du Conseil invite le Conseil communal de Bavois à prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Bavois**

1. vu le préavis du bureau du Conseil ci-dessus
2. considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour
3. ayant entendu le rapport de la commission gestion et finances

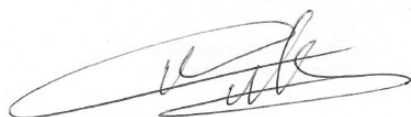
**décide:**

d'accepter les indemnités Conseil communal de Bavois suivantes pour la législature 2021-2026:

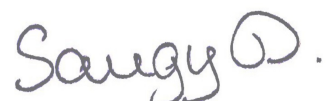
Président: Fr. 45.- / heure  
Secrétaire: Fr. 40.- / heure  
Commissions: Fr. 35.- / heure  
Heures de bureau / votations: Fr. 35.- / heure  
Jeton de présence des conseillers: Fr. 25.- par séance du Conseil

Bavois, le 22 novembre 2021

Au nom du bureau Conseil :



Norbert Oulevay  
*Président*



Dominique Saugy  
*Secrétaire*